VILLE DE
L'ARGENTIERE
LA BESSÉE
PORTE DE LA HAUTE MONTAGNE

HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

Procès-Verbal du conseil municipal
Séance du jeudi 17 juillet 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Etaient présents (12) : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Carine QUILICI (arrivée à 18H37), François ROTH, Sandrine REYMOND, Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Alice PRUD'HOMME, Maxime RANCON (arrivé à 19H57), Éric RIPPERT (arrivé à 18H38), Carole ROBERT, Rémi ROUX.

Pouvoirs (2) : Christine LAZARINI à Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE à Sandrine REYMOND.

Étaient absents excusés (3) : Christine LAZARINI, Florent LONGIS, Serge THIVOLLE.

Le quorum étant atteint *(au moins la moitié des membres en exercice est présente),* Monsieur le Maire ouvre donc la séance à 18 H 34.

****

I. Désignation du secrétaire de séance

Sandrine REYMOND est désignée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 juin 2025

⇨ **Approuvé à l'unanimité des membres présents.**

En préambule, le Maire informe l'assemblée du retrait de la délibération relative à l'approbation de la modification des statuts du SIGDEP. En effet, la délibération du SIGDEP a été rejetée par la Préfecture et les communes pourront la porter au vote lorsqu'elle aura été adoptée par le SIGDEP.

III. Compte-rendu des réunions

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 19 juin et le17 juillet 2025.

19 et 20 juin 2025 : Congrès de la Fédération Nationale des Communes Forestières à Château-Arnoux-Saint-Auban. Rapporteur : Sandrine REYMOND.
C'est la première fois que le Congrès se réunissait dans un département alpin. Diverses problématiques ont été abordées telles que les Obligations Légales de Débroussaillement (OLD), les attaques de scolytes qui sévissent dans l'Est, la filière bois en général, ainsi que le changement d'affectation des forêts qui dépendaient du Ministère de l'Agriculture et sont aujourd'hui rattachées au Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche. L'après-midi était dédiée à une visite de site et s'est déroulée en forêt communale de Sisteron où il a beaucoup été question des OLD et de la difficulté à les mettre en œuvre. Le sylvo- pastoralisme apparaît comme l'une des meilleures solutions pour prévenir l'embroussaillement. Enfin, en ce qui concerne la filière bois sur la région, il faut constater qu'elle manque cruellement de scieries (et la ressource est également limitée). Il en faudrait une douzaine en plus sur la Région Sud PACA. Il est précisé que la scierie mobile existe toujours. *Alice PRUD'HOMME souhaite qu'elle soit contactée.*

20 juin 2025 : Rencontre avec le Sénateur Jean-Michel ARNAUD et sa suppléante Christine MAXIMIN dans le cadre des 150 ans du Sénat (à Chorges). Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.
De nombreux maires, élus, familles d'anciens sénateurs haut-alpins étaient présents. Un retour historique sur les 150 ans du Sénat républicain a été présenté à l'assemblée, du conseil des anciens à la Vème République, ainsi que des anecdotes historiques sur les anciens sénateurs. Un temps d'échanges sur les actualités parlementaires avec Christine MAXIMIN a suivi, sur des sujets majeurs (statut de l'élu, loi TRACE, finances locales, fin de vie). *Alain SANCHEZ précise également les rôles et fonctionnements du Sénat et de l'Assemblée Nationale.*

20 juin 2025 : Comité de pilotage Convention Territoriale Globale. Rapporteur : François ROTH.
Étaient présents la CAF, des élus et des techniciens de l'intercommunalité. Il est rappelé que ce dispositif partenarial a pour objet de construire un projet social cohérent à l'échelle du territoire au niveau de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, mais aussi l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès aux droits, etc. La phase de diagnostic est en cours pour un objectif de signature de cette convention fin 2026. Pour cela des réunions thématiques décentralisées auront lieu, puis un « point d'étape » sera présenté en conseil communautaire à l'automne.

Alain SANCHEZ précise que les communes ne sont, à ce jour, pas signataires, or c'est le souhait de la CAF afin d'améliorer l'efficacité des actions sur le territoire.

20 juin 2025 : Chorale du canton (école de La Bessée, de l'Église, du Plan d'Ergue et de Vallouise-Pelvoux) sur le thème de l'eau. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

Participaient à ce spectacle les maternelles de l'école du Plan d'Ergue, de l'école de l'église, les CP de l'école de la Bessée et les maternelles de Vallouise-Pelvoux. Cette année les chansons étaient sur le thème de l'eau (poisson lune, petits poissons dans l'eau, la baleine bleue), travaillées dans chaque école tout au long de l'année et au cours de quelques répétitions collectives. Ce joli spectacle de 30 minutes a enchanté les spectateurs venus en nombre, la salle du foyer culturel était pleine.

20 juin 2025 : Commission d'appel d'offres. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Étaient à l'ordre du jour les programmes « Travaux de protection contre les éboulements rocheux de l'accès au vallon du Fournel, falaise Saint Roch » et « Travaux d'extension du marché couvert et d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture ». Les offres ont été étudiées, puis les marchés notifiés aux deux entreprises retenues.

20 juin 2025 : Conseil d'école de l'École maternelle de l'Église. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

La prévision d'effectifs pour la rentrée 2025 est à ce jour de 23 enfants (9 PS, 9 MS et 5 GS). Un point budget a été présenté par la directrice (investissement, livres et jeux, fonctionnement, transport, coopérative scolaire), ainsi que les sorties et projets des périodes 4 et 5 (judo, interventions du dumiste, piscine, visite des commerces argentiérois et du marché, spectacle de fin d'année, etc.). Le bilan de la « pédagogie par espaces » est estimé plutôt positif, en ce qui concerne l'autonomie, le travail individualisé, la diversité des activités, le respect du rythme de chacun. La directrice souhaite poursuivre l'an prochain, au moins sur les matinées. Puis sont évoqués l'accueil du centre social pendant l'été dans les locaux de l'école, des questions diverses, des remarques des délégués des parents d'élèves concernant essentiellement la cantine. Un dernier point est fait sur les travaux à prévoir avant de lever la séance.

Alain SANCHEZ précise qu'à partir du 1er septembre, le budget « transport » des écoles est porté par la commune et non plus par l'intercommunalité, et qu'il faudra définir l'enveloppe correspondante pour les déplacements liés aux activités (piscine, ski…), sorties, cantine, et également voyages scolaires.

21 juin : Fête de la musique. Rapporteur : Carine QUILICI.

Carine QUILICI tient en préambule à remercier Lisa pour le travail réalisé au niveau de toutes les animations, nombreuses et de qualité, mises en place depuis le début de l'année. Cette édition de la fête de la musique était une belle réussite et a rassemblé beaucoup de monde, tous les styles musicaux étaient représentés. *Dominique BARNÉOUD souhaite remercier également les services techniques toujours très impliqués dans l'organisation des diverses festivités.*

24 juin 2025 : Réunion de la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (C.C.A.P.E.X.). Rapporteur : Carine QUILICI.

Il est précisé que ces réunions concernent, sur la commune de L'Argentière-La Bessée, la prévention et la gestion des cas d'expulsions des logements HLM, et qu'il y a heureusement peu de dossiers à traiter localement même si certaines situations sont problématiques en cas d'impayés.

27 juin 2025 : Conseil d'Administration de la SAEM Les Écrins. Rapporteur : Alain SANCHEZ.
Alain SANCHEZ y a participé en tant que représentant de la Communauté de Communes. Le bilan 2025 fait apparaître une très belle progression du chiffre d'affaires. Le nouvel enjeu est maintenant de diversifier les activités, et la SAEM a en projet l'installation de pistes de luges été/hiver. L'activité « ski » est en baisse et le Panoramic n'a pas encore pris l'ampleur prévue pour un tel équipement.

30 juin 2025 : Réunion d'information et d'échanges organisée par la Préfecture, relative aux élections municipales de 2026 et à la gestion des compétences eau et assainissement. Rapporteur : Alain SANCHEZ.
En ce qui concerne le changement de mode de scrutin, la commune de L'Argentière n'est pas concernée, mais cela inquiète les communes auxquelles il s'appliquera aux prochaines élections municipales, d'où les nombreuses réunions organisées ces dernières semaines.
Quant à la compétence « eau et assainissement », il a été rappelé que les collectivités ont toujours le choix de se regrouper ou non. L'agence de l'Eau, qui était présente, a bien précisé que la mise en place des compteurs d'eau chez les abonnés conditionnerait dorénavant l'attribution de subventions pour les travaux d'amélioration entrepris sur les réseaux d'eau.

30 juin 2025 : Assemblée générale du syndic de la copropriété de la Série E. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.
Seulement la moitié des copropriétaires était représentée. Se sont succédés : l'approbation des comptes de l'exercice 2024, la désignation du cabinet CITYA comme Syndic pour les 12 prochains mois, l'élection du conseil syndical, sa consultation pour la passation des marchés et la fixation du montant des marchés et contrats, puis divers points dont la poursuite du choix d'orientation pour le projet photovoltaïque.

30 juin 2025 : Commission des maires (commission départementale École Commune dans le cadre de l'AMF05). Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.
C'était la 4ème Commission des Maires, et elle portait sur la scolarisation des enfants de moins de 3 ans. Le cadre règlementaire a été reprécisé, sur le Département des Hautes-Alpes 5 dispositifs TPS accueillent 82 enfants. La priorité ministérielle est portée sur les zones d'éducation prioritaire. La pression pour un accueil précoce des enfants vient souvent du mode de garde, les familles cherchent une solution gratuite. Les pistes de travail pour apporter des réponses à cette problématique portent sur l'extension du bassin de vie, sur le rapprochement entre crèche et école lorsqu'elles sont géographiquement proches, par exemple. La prévision d'effectifs est à la baisse pour la prochaine rentrée sur l'ensemble du département ainsi que pour les rentrées 2026 et 2027.

1er juillet 2025 : Partage du verre de l'amitié pour clôturer l'année scolaire à l'École maternelle du Plan d'Ergue. Rapporteur : Sandrine REYMOND.
Comme chaque année à cette occasion les membres de la commission scolaire, les enseignants et les ATSEM ont passé un moment sympathique.

2 juillet 2025 : Commissions du Personnel communal et des Affaires scolaires (recrutement de 2 ATSEM). Rapporteur : Alain SANCHEZ.
6 candidates ont été reçues en entretien, les postes sont affectés : Mme Karine LAGIER quitte l'école du Plan d'Ergue pour rejoindre celle de l'Église, et une nouvelle personne, Mme Amélie FINE, prendra ses fonctions à la rentrée à l'école du Plan d'Ergue.

3 juillet 2025 : Commission du Personnel communal (recrutement d'un instructeur d'urbanisme et agent d'accueil). Rapporteur : Alain SANCHEZ.
4 candidates ont été reçues par la Commission et le choix s'est porté sur Mme Carole JOLY qui prendra ses fonctions le 1er octobre.

4 juillet 2025 : Commission d'Appel d'Offres. Rapporteur : Alain SANCHEZ.
Une seule offre a été reçue pour le marché public « Fourniture et livraison de repas en liaison froide à destination de la cantine du Quartz », celle de la SAB qui a donc été retenue et fournira les repas de la cantine à partir de septembre. Un changement porte sur le délai d'inscription à la cantine, qui est fixé pour les parents au lundi à minuit (au lieu du mercredi midi), en raison de la commande devant être passée aux fournisseurs pour les produits frais. Ceci nécessite une modification du règlement intérieur du service périscolaire, ce qui est prévu par délibération en cette séance. Alain SANCHEZ précise les horaires de bus pour les trajets « cantine » pour les 3 écoles. *Dominique BARNÉOUD souligne qu'ils ont été adaptés pour que les enfants de la maternelle du Plan d'Ergue puissent dormir à la même heure que les années précédentes. Ceci avait été prévu dès la rédaction des pièces du marché public pour le choix du prestataire transport, début juin. Alice PRUD'HOMME demande que les élèves de l'école de La Bessée reviennent à pied de la cantine. Alain SANCHEZ dit qu'il est possible d'essayer mais que l'effectif est conséquent (une cinquantaine d'enfants) et non réalisable suivant le contrat nous liant avec le transporteur.*

7 juillet : Réunion d'information et de sensibilisation sur la santé mentale, proposée par l'AMF 05. Rapporteur : Sandrine REYMOND.
Cette réunion était animée par une psychologue clinicienne et avait pour objet la souffrance psychologique que peuvent éprouver les élus. Ceux-ci peuvent consulter un praticien s'ils en éprouvent le besoin par le biais de l'AMF.

8 juillet 2025 : Anniversaire des 10 ans de Lucéo. Rapporteur : Sandrine REYMOND.
Cette pépinière d'entreprises, mise en place grâce au programme LEADER, a permis de redonner vie à un site qui tombait en désuétude. Elle compte aujourd'hui 10 bureaux, 15 postes de travail, 2 salles de réunions, 1 atelier, ce sont également 23 entreprises qui sont passées par Lucéo avant de se développer. Elle accompagne, anime, monte des projets, propose des espaces de coworking. Lucéo est devenu un lieu de vie où l'économie se vit autrement.

10 juillet 2025 : Réunion de présentation du nouveau guide relatif à l'élaboration des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde (PCS et PICS) en sous-Préfecture de Briançon. Rapporteur : Alain SANCHEZ.
Par obligation, toutes les communes devront être dotées d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) avant 2026, et les intercommunalités doivent travailler sur un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).

10 juillet 2025 : Cérémonie de remise des médailles de la Jeunesse, des Sports et de l'engagement associatif (dont un récipiendaire argentiérois, M. Michel CASSÉ). Rapporteur : Alain SANCHEZ.
Alain SANCHEZ a eu l'honneur de remettre la médaille de bronze à M. Michel CASSÉ pour son engagement auprès des jeunes dans le domaine du football.

14 juillet 2025 : Fête Nationale : cérémonie et festivités. Rapporteur : Alain SANCHEZ.
La cérémonie s'est bien déroulée et a rassemblé un public nombreux. Malheureusement, la sono a rendu l'âme au moment des discours.

15 juillet 2025 : Rendez-vous avec la Gendarmerie relatif à la mise en place de caméras de surveillance sur la RN 94 à la Maison du Canton. Rapporteur : Alain SANCHEZ.
Sur le territoire du Pays des Écrins, il n'existe aucun moyen de surveillance et pas de moyens de faciliter la résolution d'enquêtes. En plaçant quelques caméras à des endroits stratégiques (entrées et sorties des communes), le travail de la Gendarmerie serait facilité, et il s'agit donc d'équiper la commune de L'Argentière-La Bessée de 3 caméras dont les emplacements précis seront déterminés ultérieurement. Il faut donc prévoir de financer ces équipements (au budget 2026, car des aides vont être demandées, ce qui nécessite un certain délai).

IV. Délibérations approuvées

1. **Cession d'une partie de domaine privé communal (en face de la placette du Méson).**

Les demandes d'acquisition d'une portion de la parcelle communale D 3965 située à proximité de la Placette du Méson concernent :
- Monsieur Ollivier CYTE, qui souhaite acquérir 321 m² de cette parcelle communale jouxtant les locaux de son entreprise, située parcelle n° D 3704. Il souhaite pouvoir clôturer et stocker du matériel, des véhicules.
- Monsieur Gérard ARDUIN, qui souhaite acquérir 77 m² de cette parcelle jouxtant un local lui appartenant, situé parcelle n° D 3703.

La commission urbanisme a émis un avis favorable le 10 novembre 2022, et l'avis du Domaine indique un prix au mètre carré de 6€ compte tenu de la configuration du terrain.

L'ensemble des frais relatifs à cette cession sera supporté par des acquéreurs.

⇨ **Approuvé à l'unanimité**

2. **Schéma de développement de la lecture publique 2024-2028 – signature d'une convention avec le Département.**

Au moyen de sa bibliothèque départementale, le Département contribue au développement de la lecture publique sur son territoire. Cette politique prend la forme d'un Schéma de Développement de la Lecture Publique, dont la dernière version a été adoptée par l'Assemblée Départementale en novembre 2024, puis présentée à l'ensemble des partenaires en mars 2025.

Il est nécessaire d'actualiser la convention socle qui lie la commune au Département au travers de la bibliothèque départementale de prêt et de la bibliothèque communale. Pour rappel, la bibliothèque communale bénéficie des services du Département grâce à cette convention de partenariat, tels que la mise à disposition gratuite d'un logiciel

d'informatisation permettant de gérer et suivre les fonds, la formation des bibliothécaires, le prêt du fond départemental et des mallettes pédagogiques, etc.

⇨ **Approuvé à l'unanimité**

3. **Convention de partenariat entre la commune et la bibliothèque départementale de prêt relative à la solution d'informatisation en réseau au portail documentaire.**

La convention de partenariat liant la commune et le Département au travers de la bibliothèque départementale de prêt (BDP) et de la bibliothèque communale nous permet de bénéficier de services comme la mise à disposition gratuite d'un logiciel métier d'informatisation. Ce dernier permet à notre bibliothèque de gérer de façon efficace les services à destination de ses usagers et lui procure une visibilité sur Internet via le site de la BDP.

La nouvelle convention socle découlant du dernier Schéma de développement de la lecture publique prévoit le passage à une version plus récente du logiciel, garantissant une meilleure sécurité informatique et une évolution en matière d'ergonomie et de services rendus aux usagers.

La BDP prévoit la migration de l'ensemble des bibliothèques du réseau sur l'année 2026, et sera entièrement prise en charge par le Département pour un montant total de 30 000 € TTC.

⇨ **Approuvé à l'unanimité**

4. **Convention additionnelle avec le Centre de Gestion dans le cadre de l'obligation règlementaire en matière de prévention au harcèlement et aux violences internes et externes.**

Conformément au décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1er mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes (CDG 05) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention, sans surcoût pour les collectivités ayant déjà conventionné au service prévention, ce qui est le cas pour la commune de L'Argentière-La Bessée depuis décembre 2024.

La mission proposée par le CDG 05 permettra ainsi pour la collectivité signataire de disposer :

- D'un dispositif spécifique permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat ;
- D'une d'expertise ;
- D'un accompagnement individualisé et personnalisé.

⇨ **Approuvé à l'unanimité**

5. Service périscolaire : tarifs pour l'année scolaire 2025-2026 et actualisation du règlement intérieur.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 04 juillet 2025 suite à l'avis d'appel public à la concurrence pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire du Quartz.
Il indique qu'une seule offre a été reçue, correspondant au cahier des clauses techniques particulières. Le prestataire propose un prix de repas facturé à la collectivité à hauteur de 6,02 € HT soit 6,35 € TTC, et indique que la commande des repas devra leur parvenir le mardi matin de la semaine précédente afin qu'il puisse s'approvisionner en produits frais.

Monsieur le Maire propose pour cette année scolaire 2025-2026, de ne pas augmenter le prix du repas facturé aux parents, soit de le maintenir à 5,70 €.

Il propose également que le règlement intérieur du service périscolaire tienne compte des contraintes du prestataire en portant la date limite d'inscription au restaurant scolaire le lundi à minuit de la semaine précédente.

⇨ **Approuvé à 13 voix pour et 1 abstention (Rémi Roux)**

6. Approbation du rapport définitif de la CLECT concernant le transfert de la compétence tourisme à la commune de Puy Saint Vincent.

Monsieur le Maire informe que, conformément aux dispositions prévues par la loi NOTRe et en application du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a finalisé le rapport concernant le transfert de la compétence tourisme à la commune de Puy Saint Vincent.

Il rappelle également la délibération du conseil municipal du 20 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

Ce rapport, qui présente l'évaluation des charges transférées, a été adopté lors de la dernière réunion de la CLECT du 11 juin 2025. Il doit être approuvé au plus tard dans un délai de 3 mois à compter de sa notification aux mairies (23 juin 2025), par délibérations concordantes à la majorité qualifiée. A défaut de délibération, l'avis de la commune est réputé favorable.

⇨ **Approuvé à l'unanimité**

V. Délibération retirée

- Modifications des statuts du Syndicat Intercommunal Guil Durance d'Eclairage Public.

A la sollicitation du Maire, des questions diverses sont abordées :

Alice PRUD'HOMME signale que le sentier qui mène aux chardons bleus en rive droite du Fournel se perd au niveau des traversées des torrents suite aux derniers orages et coulées de boue du 30 juin. Ce sentier est très emprunté et il faudrait le rematérialiser. (une corvée de chasseurs avait été effectuée dans ce secteur le 29 juin, la veille de cet épisode orageux). Elle note aussi que la piste est détériorée entre les 2 ponts, qu'il y a des ornières et demande s'il est possible de passer pour niveler à certains endroits. Alain SANCHEZ, qui s'est rendu sur place le jour même avec le directeur des services techniques, répond qu'il serait préférable d'attendre la fin de l'été pour reprendre la piste avec du liant. Alice PRUD'HOMME et Maxime RANCON proposent de mettre en place un panneau pour avertir les automobilistes du mauvais état de cette voie avant qu'ils s'y engagent (de nombreux véhicules tapent le bas de caisse sur cette portion…). S'ensuit une discussion sur l'état des ponts, dont certains présentent des dégradations malgré des réfections assez récentes.

Alain SANCHEZ indique que les toilettes sèches ont été mises en service au parking de la mine d'argent. Il manque une poubelle pour les protections hygiéniques, elle sera prochainement installée.

Rémi ROUX questionne le Maire sur la part communale de financement pour le projet de mur pour le tir à l'arc et pour le tennis. Alain SANCHEZ présente le plan de financement prévu pour le tir à l'arc, mais il ne peut pas répondre en ce qui concerne le tennis, car les services de la mairie n'ont à ce jour reçu aucun dossier de l'association concernée.

Un dernier point porte sur le sentier de Malafosse. Le Maire a rendez-vous avec le Directeur du Parc National des Écrins la semaine prochaine pour gérer cette problématique, dans le respect de la convention qui lie la commune au Parc.

En l'absence de questions du public, la séance est levée à 21H00.

La Secrétaire de séance Madame Sandrine REYMOND	Le Maire Monsieur Alain SANCHEZ MAIRIE de L'ARGENTIÈRE-la-BESSÉE (Hautes-Alpes)
PV signé le 28 juillet 2025	PV publié le 29 juillet 2025